

LE JOURNAL

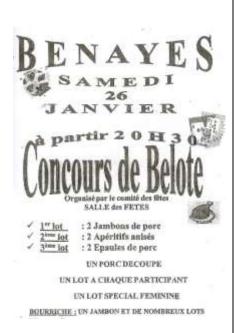
HIVER 2019

Directeur de la publication : Jean-Louis Maury Site internet de la commune : www.benayes.fr imprimé par nos soins

Agenda

Concours de belote

Organisé par le comité des fêtes Samedi 26 JANVIER 20 h 30 Salle des fêtes







EDITORIAL

En ce début d'année 2019, c'est avec grand plaisir que le conseil municipal et moi-même nous venons vous présenter nos meilleurs vœux. A toutes et à tous ainsi qu'à vos proches nous souhaitons une bonne et heureuse année, une bonne santé, la réalisation de vos désirs les plus chers. Que 2019 vous apporte joie, bonheur et prospérité.

2018 s'est terminée avec une agitation sociale qui continue en ce début d'année. La municipalité est, comme tous les citoyens, impactée par les réformes du gouvernement. Nous allons ouvrir un cahier de doléances à la mairie où les habitants de la commune pourront y écrire leurs plaintes et leurs demandes.

Pour la commune, en 2019, nous verrons la fibre arriver. Les personnes intéressées devraient pouvoir se raccorder au début du deuxième semestre. Son déploiement devrait commencer vers la mi-janvier et mettre trois mois à se réaliser.

Nous aurons aussi un petit changement dans l'adressage de notre courrier. Nous avons donné un nom à toutes les routes de la commune et un numéro à chaque habitation. Cela a été fait dans le but de faciliter l'accès aux maisons pour les secours (médecin, ambulance, pompiers...) et aux livreurs de colis. Vous recevrez un courrier vous indiquant le nom de votre route et le numéro où se situe votre habitation. Dans l'année, une plaque avec votre numéro sera fixée sur votre maison par nos soins.

Les projets de travaux de la commune pour cette année sont de refaire la toiture des préaux de l'école et si possible aménager une aire de stationnement dans le pré à côté de la mairie. Il y aura aussi un programme de réfection de la voirie communale.

Bonne année à tous.

Le Maire



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Décembre 2018

Le Conseil s'est réuni le 18 décembre 2018 à la mairie de Benayes sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il a été décidé, à l'unanimité des membres présents, l'augmentation des loyers des locaux communaux. Le loyer de la maison Chassain passe de 330,21 \in à 344,91 \in , celui de l'appartement de la poste de 229,35 \in à 232,41 \in et le loyer du local de l'infirmière de 100 \in à 102 \in .

Il a aussi été décidé d'augmenter le temps de travail du cantonnier : de mi-temps, il sera au cours de l'année à 80% du temps légal, soit 4 jours par semaine.

SIRTOM



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le SIRTOM simplifie votre geste de tri

Nous vous l'annoncions en fin d'année 2018, c'est désormais chose faite!

Aujourd'hui tous les emballages se trient.

Depuis le 1^{er} janvier, vous pouvez déposer tous les emballages ménagers sans exception dans les contenants de tri jaunes : emballages en métal, briques alimentaires et, fait nouveau, tous les emballages en plastique sans exception.

Quelques exemples : bouteilles et flacons, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore sachets de brioche...

Désormais, n'hésitez plus : si c'est un emballage, il peut aller au recyclage. Il ne faut pas déposer dans le contenant de tri les objets, quel que soit leur matériau.

Ce changement va engendrer une quantité supplémentaire d'emballages dans les contenants de tri jaunes. Afin de libérer de l'espace pour ces nouveaux emballages et maintenir la qualité des papiers, nous vous préconisons de **déposer tous les papiers dans les bornes de tri bleues** déployées sur le territoire. Ces papiers seront ensuite directement acheminés chez les papetiers. Afin de faciliter votre geste de tri, vous allez recevoir une documentation **pour vous accompagner** dans la gestion de vos déchets. Par ailleurs, si vous êtes équipés de bac(s) individuel(s), nous vous invitons à demander les adhésifs des nouvelles consignes de tri auprès du sirtom ou de votre mairie.

Grâce à votre geste de tri, le SIRTOM agit en faveur de l'environnement. Nous sommes tous acteurs du recyclage : trions plus et mieux !

Nous vous rappelons que le brûlage de déchets ménagers et la destruction des ordures ménagères à l'aide d'incinérateur individuel sont interdits conformément à l'art. 84 du Règlement Sanitaire Départemental Arrêté préfectoral modifié du 3 décembre 1990.

LES EMBALLAGES

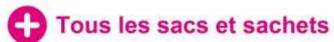


















TOUS LES PAPIERS SE RECYCLENT



REPAS DES ANCIENS













Le samedi 24 Novembre, s'est tenu à la salle des fêtes, le repas de nos aînés offert par la mairie. Quatre-vingts personnes étaient présentes. Ce très bon repas avait été confectionné par Ludovic Lage. Tout le monde s'est régalé et a passé un agréable moment. A l'année prochaine!









